

CORÉE DU SUD.

L'élection de Kim Dae-jung à la présidence marque-t-elle le début d'une ère nouvelle pour les droits de l'homme ?

Index AI : AISI 25/41/97

Pour diffusion immédiate

« Kim Dae-jung, ancien prisonnier d'opinion et militant de longue date en faveur des droits de l'homme, a remporté aujourd'hui (19 décembre 1997) les élections présidentielles en Corée du Sud. Cette victoire pourrait marquer le début d'une ère nouvelle dans le domaine des droits de l'homme, à condition que le nouveau président tienne ses promesses électorales, et confirme sa volonté d'entreprendre des réformes judiciaires », a déclaré aujourd'hui Amnesty International.

« L'action menée depuis longtemps par M. Kim en faveur des droits de l'homme est de bon augure pour la Corée du Sud, a commenté l'Organisation en apprenant la confirmation des résultats électoraux. Nous exhortons le nouveau président à engager avec détermination des réformes en matière de droits de l'homme, dont la Corée du Sud ne saurait se dispenser. En tant qu'ancienne victime, Kim Dae-jung est particulièrement bien placé pour comprendre la nécessité d'appliquer les principes relatifs aux droits de l'homme. »

Selon Amnesty International, la crise économique que traverse la Corée du Sud et les réformes qui s'imposent pour y remédier ne doivent pas éclipser la question des droits de l'homme.

L'Organisation espère notamment que les prisonniers d'opinion seront libérés, la loi relative à la sécurité nationale sensiblement amendée, et des mesures prises en vue de mettre fin à la torture et aux mauvais traitements.

Amnesty International a rappelé que Kim Dae-jung avait longtemps défendu le caractère universel des droits de l'homme, et œuvré personnellement en faveur de ce qu'il décrivait en 1995 comme « une prise de conscience de plus en plus grande de l'importance de la démocratie et des droits de l'homme au sein des peuples asiatiques ».

« Nous espérons que le nouveau président continuera de se faire le porte-parole de l'universalité des droits de l'homme, à l'échelle du pays, de la région et du monde », a déclaré Amnesty International.

Quatre mois de novembre 1997, Kim Dae-jung a promis d'envisager des mesures telles que la libération de certains prisonniers d'opinion — mais non de tous. L'organisation de défense des droits de l'homme espère que cette promesse sera rapidement suivie d'effet, et que d'autres mesures seront prises en vue de remédier aux violations des droits de l'homme commises par le passé, et d'empêcher que d'autres ne se produisent.

Contexte

Kim Dae-jung a vu ses droits fondamentaux bafoués uniquement pour avoir pacifiquement exercé son droit à la liberté d'expression. Il a passé une bonne partie des années 70 en prison ou en résidence surveillée. C'est au cours de cette période qu'il a, pour la première fois, été adopté en tant que prisonnier d'opinion par Amnesty International.

Il a été arrêté en mars 1976 pour avoir signé la « Déclaration de Myong Dong », document qui réclamaient le rétablissement des libertés fondamentales en Corée du Sud. Il a été placé en détention

une seconde fois en mai 1980, juste avant le massacre de Kwangju, et accusé d'avoir "fomenté" l'agitation, ce qui lui a valu d'être condamné à mort en septembre 1980. Son fils aîné, Kim Hong-il, et son frère, Kim Dae-hyun, ont été condamnés à des peines d'emprisonnement, à la même époque, tandis que sa femme, Lee He-ho, était partiellement placée en résidence surveillée.

La sentence capitale prononcée à l'encontre de Kim Dae-jung a été commuée en 1981, à la suite d'une vague de protestations internationales et de l'intervention d'organisations internationales ; en 1982, il a bénéficié d'un "sursis". En février 1985, il a de nouveau été assigné à domicile, le jour de son retour des États-Unis, où il venait de passer deux années en exil. Il a été soumis à cette mesure, ainsi qu'à d'autres formes de harcèlement, jusqu'en février 1986. 1